Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_082-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	30

Vote
A l'unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Mairie Annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria GÉRARD Marie, LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. LERAY Michel, Mme DIVET Chrystèle à Mme FOUREL Céline M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas,
Absent(s) : DAVID Emilie, Mme PENIGUEL Anne-Laure M. CHEVÉ Pierre-Henri,

A été nommé(e) secrétaire : M. DIVET Marcel

2026_06_83 – Convention d'occupation de la parcelle AC 13 pour le développement du jardin partagé et du jardin médicinal communal

Suite au premier budget participatif en 2024, la commune a souhaité porter des projets non lauréats du dispositif. Le projet de jardin partagé fait partie de ces projets.
En 2025, la commune a invité les membres du collectif ayant déposé le projet à former une association. Ainsi a été créée en juin 2026 l'association « Vive avec la terre ».
Pour que le projet puisse se développer, la commune a acquis une parcelle de 1 616 m² située rue de la résistance.

Cette parcelle a vocation à accueillir également le projet de jardin communal médicinal, lauréat du dernier budget participatif. Cet espace consacré aux plantes aromatiques et médicinales se veut comme un lieu favorisant le bien-être, le lien social, et la transmission des savoirs sur les plantes. Considérant le lien entre les deux projets, la commune a favorisé le rapprochement des porteurs pour que les deux projets s'articulent dans le même lieu.

Monsieur le Maire propose donc de signer avec l'association « vivre avec la terre » une convention de mise à disposition gratuite de la parcelle AC 13.

DELIBERATION

Vu le projet de convention,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260629-2026_082-DE

Vu le rapport de M. Roul,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de la parcelle AC 13 à l'association « vivre avec la terre », et d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que ses avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN